

## Les stands de tirs plus sûrs que le domicile familial

Dans l'article sur les jeunes tireurs paru le 23 mars, Jérémy, 18 ans, juge que les personnes ne faisant pas régulièrement usage de leur arme n'ont pas besoin de l'avoir à domicile. Sur ce point, il est en parfait accord avec l'initiative *pour une protection contre la violence des armes*. Son but : pour chaque arme, une personne responsable pouvant justifier d'un besoin professionnel, sportif ou culturel, et des compétences nécessaires. C'est ainsi que de nombreux drames familiaux pourront être évités. Car contrairement à ce que Florian, 20 ans, affirme dans le même article, il est scientifiquement prouvé que le nombre de victimes « à domicile » diminue fortement lorsque l'accès aux armes à feu est strictement réservé – le Canada en a fait l'heureuse expérience. Si Jérémy a raison, alors la Confédération se doit de vérifier scrupuleusement que les armes d'ordonnance cédées à d'anciens militaires sont régulièrement utilisées par des personnes dûment formées, et les récupérer sinon. Par ailleurs, ne vaudrait-il pas mieux subventionner les sociétés de tir plutôt que d'armer des conjoints et des pères de famille pour quelques dizaines de francs ?

Blaise Fattebert, secrétaire général de Pro Familia Vaud  
Rumine 2 – 1005 Lausanne – 021 341 90 72 – pfv@bluewin.ch